



# PROJET RÈGLEMENT "AIDES MATERIAUX BIO-SOURCÉS"



Des aides  
et des conseils  
pour **vos projets  
de rénovation**  
et de travaux

Contactez la Maison de l'Habitat de Laval



**08 06 70 53 53**

[prix d'un appel local]

ou rendez vous sur [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)



## PRÉAMBULE

Le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Laval Agglomération soutient les projets de réinvestissement du parc privé de logements.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette action, Laval Agglomération met en place un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat, « **Laval Agglo Rénov'** », en partenariat avec la Maison de l'Habitat.

Sous réserve de respecter certains critères, des aides pour accompagner les propriétaires dans leurs réflexions et leurs démarches, peuvent leur être attribuées quel que soit leur niveau de revenus ou leur statut (*propriétaire occupant, investisseur, syndic de copropriété*), et ce, aux différentes étapes de leur projet de rénovation énergétique : étude de faisabilité architecturale, audit énergétique, accompagnement de la prise de décision à la livraison des travaux, mobilisation des financeurs, maîtrise d'œuvre.

Afin d'amener les ménages à intégrer l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans leur réflexion, une aide pour des travaux d'isolation utilisant des matériaux bio sourcés est éligible à compter du 1er juin 2022.

Les modalités d'intervention de ce dispositif sont susceptibles d'être adaptées selon l'évolution de la réglementation ou la redéfinition des priorités d'intervention de Laval Agglomération et des partenaires.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À L'AIDE MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS

- Financement exclusivement réservé aux bâtis à usage d'habitation (maison, appartement, immeuble) situés sur le territoire de Laval Agglomération (en cas d'occupation mixte, application au prorata de la surface) ;
- Propriétaires occupants, bailleurs, aux revenus intermédiaires et supérieurs du dispositif MaPrimeRenov' ;

### PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LES AUTRES RÉGIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

| NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE | MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES | MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS |
|---|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 1                                       | 15 262 €                          | 19 565 €                     | 29 148 €                           | supérieur à 29 148 €           |
| 2                                       | 22 320 €                          | 28 614 €                     | 42 848 €                           | supérieur à 42 848 €           |
| 3                                       | 26 844 €                          | 34 411 €                     | 51 592 €                           | supérieur à 51 592 €           |
| 4                                       | 31 359 €                          | 40 201 €                     | 60 336 €                           | supérieur à 60 336 €           |
| 5                                       | 35 894 €                          | 46 015 €                     | 69 081 €                           | supérieur à 69 081 €           |
| par personne supplémentaire             | +4 526 €                          | +5 797 €                     | +8 744 €                           | +8 744 €                       |

- rénovation globale avec un gain énergétique minimum de 35 % ;
- travaux réalisés par des entreprises RGE (sauf cas particuliers de rénovation de biens exceptionnels avec contraintes architecturales et patrimoniales)
- accompagnement par un conseiller France Rénov' (correspondant à la réalisation d'un « acte A4 » de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique -PTRE - de Laval Agglo : voir modalités et financements spécifiques le site internet de Laval Agglomération :

[www.agglo-laval.fr/utile-au-quotidien/habitat/ameliorez-et-renovez-votre-habitat](http://www.agglo-laval.fr/utile-au-quotidien/habitat/ameliorez-et-renovez-votre-habitat)

- tous types d'isolation (murs par l'extérieur ou par l'intérieur, rampants, planchers ; éligibilité des combles perdus, exclusivement si les travaux sont intégrés à une isolation totale des combles), réalisés à partir de matériaux bio-sourcés (chanvre, lin, coton recyclé, ouate de cellulose, fibre de bois, paille...).

**Pour information :** Laval Agglo prend à sa charge le montage du dossier de demande et de versement de subvention réalisé par SOLIHA soit l'équivalent de 150 €.

## MONTANT DE L'AIDE

|              | Montant de la prime de Laval Agglo                    |
|--------------|---|
| Propriétaire | 20 % des travaux HT<br>plafonné à 4 000,00 €/logement |

L'aide est cumulable avec l'ensemble des autres aides publiques.

## MODALITÉS DE DEMANDE ET DE VERSEMENT DE L'AIDE

### 1. Procédure de demande d'aides

Les demandes d'aides et de versement sont adressées par :

- voie postale : à la Maison de l'Habitat, 21 rue de l'Ancien Évêché 53000 LAVAL
- ou
- mail : [contact.mayenne@soliha.fr](mailto:contact.mayenne@soliha.fr)

#### 1.1. Composition du dossier de demande d'aide :

- le formulaire de demande de subvention de Laval Agglomération signé (annexe 1) ;
- le devis isolation spécifiant :
  - les types d'isolation concernés et les surfaces (extérieure, intérieure, rampants, planchers - *excepté les travaux d'i combles perdus*) ;
  - le(s) types de matériaux bio-sourcé(s) retenu(s) (chanvre, lin, coton recyclé, ouate de cellulose, fibre de bois, paille). ;
- RIB

#### 1.2. Composition du dossier de demande de paiement :

- le formulaire de demande de versement de Laval Agglomération signé (annexe 2) ;
- la facture d'isolation spécifiant :
  - les types d'isolation concernés et les surfaces (extérieure, intérieure, rampants, planchers - *excepté les travaux d'isolation concernant exclusivement les combles perdus*) ;
  - le(s) types de matériaux bio-sourcé(s) retenu(s) (chanvre, lin, coton recyclé, ouate de cellulose, fibre de bois, paille). ;

### 2. Modalités de versement de l'aide

Le versement de l'aide se fera en une seule fois à la réception de la demande de versement de l'aide (si dossier complet).

### 3. Délais de réalisation

Le délai global de réalisation ne devra pas excéder 3 ans suivant la notification de l'accord de la subvention.

**Service Habitat | Direction Développement  
Économique et Urbain**

02 43 49 44 24

Hôtel communautaire  
1 place du Général Ferrié  
CS 60809 – 53008 Laval Cedex

[www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)



**Maison de l'Habitat**

08 06 70 53 53

21 rue de l'ancien Évêché  
53000 Laval

[france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)



## ANNEXE 1 : DEMANDE DE SUBVENTION – AIDES MATERIAUX BIO-SOURCÉS

Monsieur    Madame    Monsieur et Madame    Autres :

NOM(S) et Prénom(s) :

Tél :

Email :

### Adresse des travaux d'isolation :

N°et nom de la voie :

CP :  Ville :

Date :

Je soussigné(e)/Nous soussigné(e)s :

sollicite(ons) une aide financière de Laval Agglomération, dans le cadre de la réalisation de travaux d'isolation intégrant des matériaux bio-sourcés à l'adresse ci-dessus.

Je/Nous reconnais(sons) avoir pris connaissance des conditions d'attribution et je m'/nous nous engage(ons) à respecter le règlement. À défaut, la subvention ne pourra pas m'être versée.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Signature(s) du (des) bénéficiaire(s)

## AVIS DU CONSEILLER FRANCE RÉNOV' DE LA MAISON DE L'HABITAT À L'ENGAGEMENT

NOM/Prénom :

Devis validé :

Devis à ajuster :

Montant HT du devis des travaux d'isolation :

Montant de la subvention demandée (20 % des travaux HT plafonnée à 4 000,00 €/logement) :

Fait le :

Signature

## ANNEXE 2 : DEMANDE DE VERSEMENT

Monsieur  Madame  Monsieur et Madame  Autres :

NOM(S) et Prénom(s) :

Tél :

Email :

Je vous informe que les travaux d'isolation ayant fait l'objet de la demande de subvention sont finalisés.

Je sollicite en conséquence la subvention et son versement correspondant sur mon compte bancaire.

Je vous adresse également les pièces et documents que vous m'avez demandés lors de la notification.

J'atteste sur l'honneur et certifie que les travaux ont été réalisés conformément aux engagements initialement souscrits et que les factures, concernent bien le logement situé :

N°et nom de la voie :

CP :  Ville :

- avoir bénéficié, en complément, d'une aide forfaitaire de MaPrimeRénov' d'un montant de :  
 Euros.

Fait à  le

Signature(s)

## AVIS DU CONSEILLER FRANCE RÉNOV'

Je soussigné(e) :

conseiller(ère) France Rénov', atteste la conformité des travaux réalisés.

Montant HT de la facture des travaux d'isolation :

Montant de la subvention demandée (20 % des travaux HT plafonnée à 4 000,00 €/logement) :

Fait le

Signature

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220919-S10-BC-150-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Versio Réception par le préfet : 26/09/2022

Mise en ligne : le 26-09-22